

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009 - Convocation du 10 novembre 2009

L'an deux mille neuf le seize du mois de novembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA .....

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :.....  
*MM. ALBEROLA Laurent – DAUDE Claude - FEUILLADE Samuel – CHAPON Thierry – GUENIOU Patricia - CAZALIS Didier – LAURENS Thérèse*  
*Absents : ROCHETTE Julien pouvoir à Laurent ALBEROLA – BARRAL Sandrine pouvoir à Laurent ALBEROLA –Olivier HEYER –Lisbeth NATHAN.....*

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 6 octobre 2009. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance .....

**Demande subvention au titre des amendes de police :**.....

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité de déposer auprès du Conseil

Général une demande de subvention au titre des amendes de police.....

Il propose la mise en place de panneaux indiquant un danger d'inondabilité, la pose d'un miroir à Aiguebelle, l'achat de panneaux sur trépied.....

Le Service Aménagement des Cévennes de Le Vigan s'est chargé de la demande de devis pour un montant de 4 380.03 €HT.....

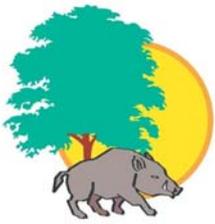
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :.....

- D'adresser au Conseil Général une demande de subvention au titre des amendes de police pour un montant de 4 380.03 €HT.....
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la demande.....

**Contrat territorial Conseil Général :**.....

Le maire présente au Conseil municipal le projet de contrat territorial départemental 2009-2010-2011 présentant la mise en œuvre des engagements du Conseil Général d'aide aux équipements communaux. Pour les années 2009-2010-2011, l'engagement du Département en soutien aux projets d'équipement de la commune s'élève à :

- 6 613.00 €au titre du Fonds Départemental d'Equipement.....
- 13 500.00 €au titre de la Dotation de Solidarité.....
- 510 137.80 €au titre des Aides Thématiques.....



La commune s'engage à mentionner la participation financière du Conseil Général du Gard sur tout support de communication. ....

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : .....

- Autorise le maire à signer le contrat territorial départemental 2009-2010-2011.....

**Action sociale obligatoire employés communaux :**.....

Le maire donne lecture de l'article 70 de la loi du 19 février 2007 qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par la collectivité territoriale au bénéfice des agents. La loi confie à chaque collectivité le soin de décider le principe, le montant et les modalités.....

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer des chèques cadeau au titre des fêtes de fin d'année.....

Le montant de ces chèques sera de 150.00 € par agent pour l'année 2009.....

**Régularisation notariale de l'indivision Brouzet/Liouc, parcelles forêt de Coutach :**.....

Le conseil municipal donne son accord afin que Monsieur le maire signe devant notaire l'indivision des parcelles AB 42-43-44-45-46 et AB 1-11-13-15-17 de la forêt indivise avec la commune de Liouc.....

**Subvention Téléthon :**.....

Monsieur le Maire rappelle le courrier de demande subvention pour la journée du Téléthon 2009 et propose aux membres du conseil municipal le versement d'une subvention symbolique de 50.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Le versement d'une subvention de 50.00 €

**Devis d'assistance à l'organisation coupe de Bois (Office National des forêts) :**.....

Monsieur le maire donne lecture du devis de l'Office National des Forêts pour une assistance à l'organisation d'une coupe de bois en forêt communale ne bénéficiant pas du régime forestier, sur les parcelles AB11 et AB 18, lieu-dit Bois de Tourtorel. Le montant du devis d'assistance s'élève à 1 200.00 € HT. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

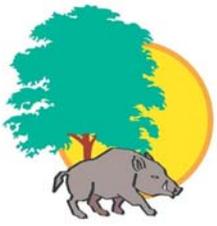
- D'accepter le devis d'un montant de 1 200.00 € pour l'assistance à l'organisation d'une coupe de bois, proposée par l'Office National des Forêts.....
- De donner pouvoir au Maire pour signer le devis .....

**Avancement d'échelon personnel :**.....

Monsieur le maire donne lecture du tableau de proposition d'avancement d'échelon de l'adjoint administratif et de l'adjoint technique adressé par le Centre de Gestion du Gard. Il est proposé un avancement minimum au 01 octobre 2010 ou maximum au 01 octobre 2011. Monsieur le maire propose l'avancement obligatoire, soit avancement maximum au 01 octobre 2011. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.....

**Contrat d'accompagnement dans l'emploi :**.....

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur BOUSIGES Préfet du Gard sur les propositions prises par le gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes, et des mesures apportées à ce type de contrat.....



**Questions diverses :**.....

- Noël des enfants et du 3<sup>ème</sup> âge le 12 décembre 2009 à 16h30.....
- Spectacle de Noël (association Sarabande) accepté si le prestataire est disponible le 12 décembre 2009.....
- Plan Communal de sauvegarde réalisé, le Maire doit prendre un arrêté.....
- Noms de rues, la commission d'urbanisme doit se réunir à nouveau pour finaliser les propositions.....
- Informatique, le maire présente les trois propositions pour les logiciels mairie, mise en attente à fin 2009.....

Fin de la séance à 22h20.